

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2014

Volume XV

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

LA GÉOPOLITIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

SOPHIE-HÉLÈNE TRIGEAUD (*)

La question se pose de savoir si on peut soumettre un objet tel que l'Église catholique à une analyse géopolitique *stricto sensu*. Comme cela a souvent été souligné dans des travaux antérieurs (1), l'Église catholique se présente de façon *sui generis*, en se rapportant à une aire géographique indépendante du territoire de l'État dont elle est dotée – le Vatican. Force pourtant est de constater qu'abstraction faite des conditions de statut étatique et de territorialité, qui obligent ordinairement à une approche géopolitique, cet objet se révèle tout à fait pertinent pour une géopolitique *lato sensu*, visant, par exemple, la mise en lumière des rapports contemporains entre les politiques des organisations internationales, les États et les populations religieuses, en contexte de globalisation. Des publications récentes ont d'ailleurs porté sur la religion (2) et le Catholicisme (3) (*i.e.* le Saint-Siège (4) et les églises locales (5)) en développant une géopolitique *lato sensu*, permettant de s'interroger non plus seulement sur les États dans leur rapport politique à leur milieu géo-démographique, mais sur l'influence politique d'« acteurs » (6) non territorialement déterminés et démographiquement importants. L'application d'une telle méthode au cas particulier de l'Église catholique n'est pas sans soulever le problème épistémologique, largement débattu en Droit et Relations internationales, du statut de cette entité sur la scène internationale et dont le rappel introduit aux enjeux fondamentaux

(*) Docteur en Sociologie. L'auteur tient particulièrement à remercier le professeur Emmanuel Decaux pour ses nombreux conseils, suggestions et discussions sur les points abordés dans cet article

(1) Cf. surtout J. LUCIEN-BRUN, « Le Saint-Siège dans les institutions internationales », *Annuaire français de droit international*, vol. X, 1964, p. 536-542 ; J.-Y. ROUXEL, *Le Saint-Siège sur la scène internationale*, L'Harmattan, Paris, 1998 ; J.-B. D'ONORIO (dir.), *La Diplomatie de Jean-Paul II*, Cerf, Paris, 2000 ; G. BARBERINI, *Le Saint-Siège. Sujet souverain de droit international*, Cerf, Paris, 2003 ; G. FRÉMIOT, « Géopolitique classique du Saint-Siège », in B. CHELINI-PONT / R. LOGIER *et al.*, *Géopolitique du Christianisme*, Ellipses, Paris, 2003, pp. 67-75 ; N. LEROUX, *La Condition juridique des ONG internationales*, Bruylant, Bruxelles, 2009.

(2) Cf. B. CHELINI-PONT *et al.*, *op. cit.* ; F. THUAL, *Géopolitique des religions. Le Dieu fragmenté*, Cerf, Paris, 2004 ; « La Géopolitique des religions », dossier de *Diplomatie Magazine*, n°16, août 2013.

(3) P. LEVAYE, *Géopolitique du Catholicisme*, Ellipses, Paris, 2007.

(4) G. FRÉMIOT, *op. cit.*

(5) P. POUPARD, « Eglise de Rome et églises locales : présentation de leurs échanges », in B. CHELINI-PONT *et al.*, *op. cit.*, pp. 77-86.

(6) Au sens sociologique du terme, cf. J.-P. GAUDIN, « L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XXXIX, n°121, 2001, disponible sur le site Internet ress.revues.org/641.

de notre étude : en quoi peuvent consister, sur cette scène, les rapports de ce qui n'est pas seulement un Etat à ce qui ne peut se réduire à une société civile ? En quoi ces rapports peuvent-ils évoluer en situation de globalisation ? Peut-on considérer l'entrée en pontificat du pape François, comme une conséquence de cette globalisation ? Quels en sont les effets sur les relations plus générales de l'Eglise catholique avec le monde contemporain ? Enfin, au regard de ces considérations, doit-on percevoir l'émergence d'un nouveau monde catholique ? En proposant une approche socio-anthropologique, nous tâcherons de confronter ces questions à l'analyse statistique et à l'étude de terrain.

EGLISE, VATICAN ET SAINT-SIÈGE :
LA DIMENSION TRINITAIRE DE LA REPRÉSENTATION INTERNATIONALE
DU CATHOLICISME

La question du statut international de l'Eglise catholique relève de vastes débats pouvant laisser dans l'incertitude quant à l'angle d'approche géopolitique à retenir. Au plan juridique et politique, l'Eglise se présente sous plusieurs facettes articulées de façon complexe, où le Vatican constitue l'« Etat support » (7) du Saint-Siège, lui-même « sujet souverain de droit international » (8). La résultante de ce schéma pour le moins distinctif en Droit international – qualifié de « *sui generis* » par Jean-Yves Rouxel (9), d'« *absolument original* » par Joël-Benoît d'Onorio (10) et d'« *unique dans l'histoire politique et juridique des peuples* » par Igino Cardinale (11) – a un effet direct sur les modalités de la présence catholique dans les organisations internationales. Elle explique notamment la situation selon laquelle, au regard de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Saint-Siège – et non le Vatican – est un « *Etat non membre des Nations Unies* » ayant un statut d'« *observateur permanent* » (12). C'est donc au Saint-Siège que revient le rôle d'une représentation internationale de l'Eglise se déclinant, ainsi que l'explique Jean-Yves Rouxel, selon trois modes : « *Sur la scène internationale, le Saint-Siège se manifeste de plusieurs manières : - par l'action du Souverain Pontife [...] - par l'activité de la Secrétairerie d'Etat, laquelle est depuis le XV^e siècle le service diplomatique du Saint-Siège ; - par la représentation pontificale ad extra, c'est-à-dire celle qui se trouve auprès des Eglises locales et des gouvernements, ainsi que les missions diplomatiques pontificales auprès des divers organismes internationaux et celles qui participent à telle ou telle conférence internationale* » (13).

Le Saint-Siège est donc représenté par des missions permanentes auprès des Nations Unies et des organisations internationales de New York, de Genève, de

(7) J.-B. D'ONORIO, « Le Saint-Siège et le droit international », in J.-B. D'ONORIO (dir.), *op. cit.*, p. 33.

(8) G. BARBERINI, *op. cit.*

(9) J.-Y. ROUXEL, *op. cit.*, pp. 13 et 55.

(10) J.-B. D'ONORIO, « Le Saint-Siège et le droit international », *op. cit.*, p. 31.

(11) I. CARDINALE, *Le Saint-Siège et la diplomatie*, Desclée, Paris, 1962, p. 41.

(12) Cf. les pages Internet de l'ONU www.un.org/fr/members/nonmembers.shtml et www.un.org/fr/members/index.shtml#s.

(13) J.-Y. ROUXEL, *op. cit.*, p. 26.

Vienne, de Nairobi et de Rome, ainsi qu'auprès de l'UNESCO à Paris, auprès du Conseil de l'Europe et des autres institutions européennes à Strasbourg, auprès de l'Organisation des États américains à Washington, auprès de l'Organisation mondiale du tourisme à Madrid. S'il participe régulièrement aux conférences et sommets internationaux (14), cette participation ne se résume pas à celle opérée *via* les missions permanentes. Comme on a pu notamment le remarquer à l'occasion du G20 de Saint-Pétersbourg en 2013, le Saint-Siège se saisit également de méthodes plus larges et propices au « *déploiement d'une offensive diplomatique pour [la] négociation politique* » : à cette occasion en effet et dans le but de s'opposer à une intervention militaire en Syrie, le pape François avait doublé la traditionnelle lettre aux ambassadeurs d'une adresse aux dirigeants réunis au G20 et d'un appel international à la paix par une journée de jeûne et de prière lancé depuis l'Angélus dominical à Rome (15).

Soulignons encore que cette situation ne s'apparente pas aux autres formes de représentation religieuse à l'ONU. D'après nos observations, dans le cadre du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) par exemple (16), se trouvent représentés de façons bien distinctes des États confessionnels (par exemple ceux où l'Islam est religion d'État, l'observateur permanent étant alors celui de la Conférence des pays islamiques) dont les sociétés civiles se revendiquent souvent comme laïques (17), tandis que d'autres groupes religieux ne sont représentés ni par des États membres, ni par un observateur permanent, mais opèrent *via* des organisations non gouvernementales (ONG) dotées de « statuts consultatifs » – quoiqu'on puisse noter l'ambiguïté entretenue par certaines de ces ONG qui se donnent ou donnent parfois à leur représentant le nom d'« observateur à l'ONU » (18).

Une telle configuration peut relever du casse-tête si on en reste à une lecture strictement juridique. Elle a même incité certains à affirmer que « *la doctrine*

(14) Pour prendre le cas de ceux concernant le changement climatique, en 2009 par exemple : participation aux UN Climate Change Talks de Boon, aux réunions de préparation, à Bangkok et Barcelone, des 15^{es} sessions de la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et 5^e session de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto.

(15) Pour reprendre les termes de l'article du journal *La Croix* consacré à cet événement, 5 sept. 2013, disponible sur le site Internet www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-Saint-Siege-deploie-une-offensive-diplomatique-pour-une-negociation-politique-2013-09-05-1008095.

(16) Dans le cadre du projet *Religious NGOs at the UN* (University of Kent / ESRC / AHRC / Religion and Society ; J. Carrette, H. Miall, E. Bush co-dir. ; avec V. Beittinger-Lee pour la recherche à New York et S.-H. Trigeaud pour la recherche à Genève).

(17) Il importe de souligner cette alternative, alors que, sous l'influence de Max Weber, les sciences sociales tendent à focaliser leur attention sur les modèles opposant l'État laïque à la religion privée. Cf. J.-P. WILLAUME, *Europe et religions*. Paris, Fayard, 2004. B. MASSIGNON, *Des dieux et des fonctionnaires*. Rennes, PUR, 2007.

(18) *L'Anglican Permanent Observer to the United Nations*, enregistrée dans la base d'ONG en rapport avec les Nations Unies, sans être actuellement dotée d'un « statut consultatif » ; tandis qu'un statut consultatif est 'porté' par l'*Anglican Consultative Council*, dont la page web présente le représentant comme son « observateur à l'ONU » (« The Anglican Observer Leadership Conference at the UN », www.anglicancommunion.org/un/leadership_conference.html, consulté le 13/12/2013).

n'a jamais pu s'accorder » sur la question (19). Pourtant, d'autres (20) avancent que sa raison d'être tient aussi bien à l'histoire de l'internationalisme qu'à celle de l'Église, dont la volonté est de maintenir par là une « *spécificité* », en matière d'« *autorité morale et [d']impartialité* », « *découlant [de sa] nature propre* » (21) – tout en assumant une « *mission pour la justice, la paix et les droits de l'homme* » (22).

EGLISE, VATICAN, SAINT-SIÈGE ET POPULATION CATHOLIQUE :
LA GÉOPOLITIQUE D'UNE PRÉSENCE POLYMORPHE
SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Compte tenu de ces particularismes, en quoi peuvent consister les rapports de l'Église catholique à son terrain d'existence politique et démographique ? Sur le terrain démographique, on constate une complexité identique à celle dont relève la qualification de la dimension étatique de l'Église elle-même. Si, en situation standard, le Droit international et la Science politique conduisent à opposer l'Etat à la société civile, il en va ici tout autrement. Dans le Catholicisme, une multitude d'institutions et d'organisations se situent à mi-chemin entre ces deux pôles, selon des degrés variés de dépendance vis-à-vis de la structure ecclésiale, comme vis-à-vis d'une population ne pouvant se réduire à une société civile déterminée. Se distinguent ainsi une infinité d'organisations internationales catholiques (OIC), d'ordres religieux, de congrégations, mais aussi de « *nouvelles communautés* » (23), de « *familles spirituelles* » et des centaines d'ONG catholiques ou « *d'inspiration catholique* », dont les statuts vis-à-vis de Rome et de l'Église sont parfois plus flous.

Pour préciser quelques aspects de la démographie catholique, l'analyse des données de l'*Annuaire pontifical 2013* (24) permet d'établir pour la période 2011-2012 une population totale de 1,214 milliard de Catholiques dans le monde, dont près de la moitié était située sur le continent américain (48%) et environ un quart en Europe (24%) et dont 0,11% était membres du clergé.

(19) N. LEROUX, *op. cit.*, p. 122.

(20) Cf. J.-L. BRUN, *op. cit.* ; J.-Y. ROUXEL, *op. cit.* ; F. MABILLE, *Approches de l'internationalisme catholique*. Paris, L'Harmattan, 2001, p. 32-35 ; G. BARBERINI, *op. cit.*, p. 179-87.

(21) G. BARBERINI, *ibid.*, p. 46 sq.

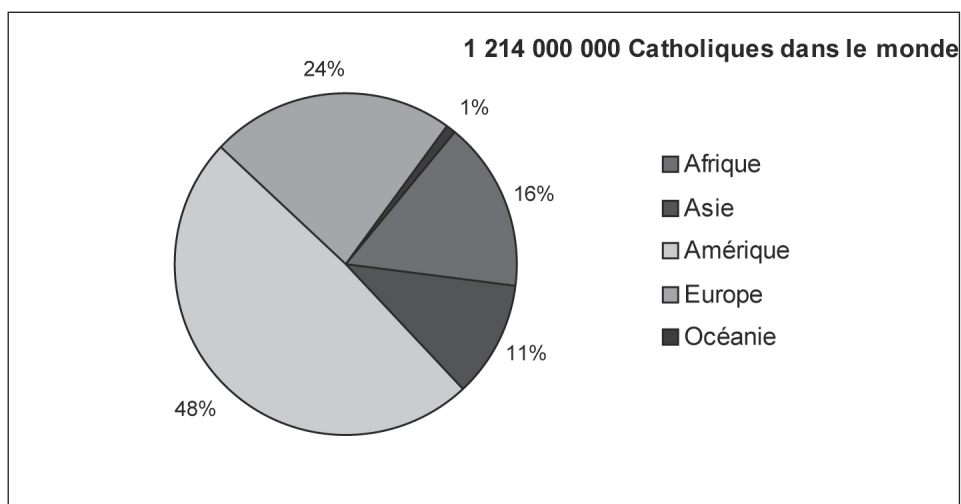
(22) Pour les sources, v., par ex., la condition d'« *Étroite solidarité de l'Église avec l'ensemble de la famille humaine* » de la *Constitution Pastorale Gaudium et Spes* de 1965 (www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html, le 13/12/2013). Pour de plus amples analyses, cf. J.-Y. ROUXEL, *op. cit.*, p. 103-151, G. BARBERINI, *op. cit.*, p. 87-124 ; F. MABILLE, *op. cit.*, p. 34-35. Sur la question des « *héritages religieux des droits de l'homme* », v. E. DECAUX, « *Héritage religieux et droits de l'homme* », in *Avancées et confins actuels des droits de l'homme au niveau international, européen et national*, Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2003.

(23) Concernant les communautés et ordres monastiques, cf. I. JONVEAUX, « *Mönchtum in Zahlen Benediktinerklöster in Österreich im Spiegel der Statistik* », *Erbe und Auftrag*, 2014, et *Le Monastère au travail : le Royaume de Dieu au défi de l'économie*, Bayard, Paris, 2011.

(24) D'après les données de l'*Annuaire pontifical 2013*, Vatican Information Service, 2013, disponible sur le site Internet www.vis.va/vissolr/index.php?vi=fr&dl=ac4b037e-6228-0d10-ef75-5190d655258e&dl_t=text/xml&dl_a=y&ul=1&ev=1.

La population mondiale catholique en 2011-12 (25)

Nombre de catholiques dans le monde	1 214 000 000
Dont évêques	5 132
Dont prêtres	413 418
Dont diacres permanents	41 000
Dont religieux profès non prêtres	55 000
Dont religieuses profès	713 000
Dont candidats au sacerdoce religieux et diocésains	112 244

Répartition géographique de la population catholique en 2011-2012 (26)

Quelques chiffres indiquent aussi l'ampleur et l'hétérogénéité des entités pouvant représenter la population catholique sur la scène internationale. D'après nos estimations, en 2010, on comptait 74 ONG catholiques contribuant officiellement au travail de l'ONU, fortes d'un « statut consultatif » auprès de l'ECOSOC (27). Nous estimons de plus que fin 2013, au moins 220 organisations catholiques étaient enregistrées dans le Système intégré des organisations de la société civile du Département des affaires économiques et sociales

(25) *Id.*(26) *Id.*

(27) Alors qu'on comptait à ce moment-là 239 ONG d'orientation religieuse sur les 3 275 bénéficiant d'un « statut consultatif » auprès de l'ECOSOC. Chiffres établis par tri des données du Système intégré des organisations de la société civile de l'ONU-DESA (tri par occurrence de termes de référence catholique dans le titre de l'organisation et de référence catholique explicite dans la présentation de l'ONG). Cf. *RNGO at the UN Project*, fév. 2010.

de l'ONU (28). Or, ces « ONG-C » sont particulièrement actives au HCDH : ayant étudié le cas des ONG religieuses organisant des « événements parallèles » (29) aux réunions du Conseil des droits de l'homme (CDH), sur une période de cinq ans (depuis sa création en 2006 jusqu'en 2011), nous avons remarqué qu'un tiers de celles qui prenaient la tête du classement des organisatrices les plus régulières, étaient catholiques (30) (soit 6/18), avec l'organisation de 58 événements – contre 4 par les ONG juives, 6 par les ONG musulmanes et 28 par les autres ONG chrétiennes du même classement.

Pour résumer, on retiendra ainsi une présence polymorphe sur la scène internationale : celle d'une Eglise (l'Eglise catholique), représentée par les deux pôles du binôme Vatican-Saint-Siège – et ses différents conseils et agences (31) –, et d'une quasi-société civile, majoritairement établie hors du territoire géographique du Vatican (32) – à laquelle on rattache les OIC non vaticanes, les ONG-C et la population catholique laïque en général.

Cette observation implique de s'interroger sur le degré d'interdépendance de ces pôles, en particulier au niveau international. Le terrain des organisations internationales – et, ainsi que nous l'avons vu, celui du HCDH et de l'UNESCO – est révélateur à ce sujet. En l'espèce, la position officielle de l'Eglise consiste à affirmer « *la pleine autonomie [des ONG-C] dans le respect des lois générales de l'Eglise catholique* », tout en insistant sur l'importance des rapports de coopération avec ces dernières (33). « *Actuellement, des dizaines d'ONG catholiques ont un statut consultatif auprès d'organisations internationales. Evidemment, restant sauve l'opportunité d'un contact et, éventuellement, d'une coopération avec la représentation diplomatique du Saint-Siège auprès de l'organisation internationale qui les a accréditées, les ONG catholiques jouissent d'une pleine autonomie d'initiative, dans le respect des lois générales de l'Eglise catholique. Dans le document de Paul VI Sollicitudo omnium Ecclesiarum, il est dit que les représentants pontificaux auprès des organisations internationales doivent 'soutenir et promouvoir' l'activité des organisations internationales catholiques.* » (34) « *Depuis un certain nombre d'années, [l'UNESCO] cherche à mettre en place des moyens permettant de sauvegarder la paix à l'intérieur même des Etats. Il s'agit de prendre en compte davantage le facteur social, de donner*

(28) Chiffre établi par tri des données de l'ICSO System (tri par occurrence de termes de référence catholique dans le titre de l'organisation). Nos chiffres, nov. 2013.

(29) Ces moments-clefs de plaidoyer et de lobbying consistent en des conférences officielles organisées par les ONG à l'ONU-Genève, et par lesquelles elles visent à contribuer aux travaux en cours du CDH, par l'apport d'informations ressortant de leur expertise et par la création de débats.

(30) Soit 6 sur 18 ONG : Caritas Internationalis, BICE, Dominicans for Justice and Peace (OP), Franciscans International, Association Pope John 23 (APG23) et Pax Romana.

(31) Cf. par exemple le Conseil pontifical Cor Unum pour la promotion humaine et chrétienne (sur le site Internet www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/corunum/corunum_fr/profilo_fr/istituzione_fr.html), le Conseil pontifical Justice et paix (sur le site Internet www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/index_fr.htm) ou encore l'Agence papale pour l'aide humanitaire et pastorale/ Association catholique d'aide à l'Orient (CNEWA, sur le site Internet www.eneva.ca).

(32) Sur cette question du territoire, cf. N. LEROUX, *op. cit.*

(33) G. BARBERINI, *op. cit.*, p. 180.

(34) *Id.*

toute leur importance aux différentes forces qui traversent la société civile. D'où l'importance du rôle des ONG d'inspiration catholique. » (35)

Cette position correspond aux normes contemporaines, qui veulent que les Etats entretiennent de subtils rapports de consultation avec leurs sociétés civiles, en particulier les ONG (36), tout en respectant leur autonomie – ce dont témoignent les manuels édités par le HCDH pour de « *bonnes pratiques* » de coopération entre Etats et société civile : « *Une société civile puissante et autonome, dotée de la liberté d'agir ainsi que de connaissances et de compétences en matière de droits de l'homme : voilà un élément-clef pour garantir la protection durable des droits de l'homme au niveau national. Les acteurs de la société civile sont par conséquent des partenaires essentiels au sein du système de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.* » (37)

Cela étant, d'après le cardinal Tauran (38), « *les relations entre le Saint-Siège et les OIC* » ne seraient pas une conséquence des pratiques contemporaines, mais elles auraient au contraire contribué à les élaborer, en ayant constitué des « *signes avant-coureurs des relations actuelles entre les Etats et les ONG* » (39) : « *Les relations entre le Saint-Siège et les OIC ont été, pour ainsi dire, les signes avant-coureurs des relations actuelles entre les Etats et les ONG. Elles ont besoin d'être constamment mises à jour et améliorées ; c'est pourquoi le Saint-Siège suit avec un grand intérêt le développement de la collaboration entre les ONG et les Etats. Ces relations peuvent être permanentes (internationalisées), selon différents niveaux de consultation, ou temporaires (occasionnelles et informelles) pour des circonstances déterminées avec des procédures de concertation ad hoc. L'accord entre le Saint-Siège et certaines ONG d'inspiration catholique, au cours de récentes Conférences, peut trouver place dans cette catégorie. Il faut néanmoins éviter que ce partenariat n'en vienne à amoindrir l'indépendance des ONG.* » (40)

Selon la même logique qui régit les rapports usuels de consultation des ONG par les Etats dans les travaux des organisations internationales, le Saint-Siège reconnaît enfin entretenir surtout, dans son travail auprès de l'UNESCO, des liens de coopération technique avec les ONG-C, alors qu'il conserve ses prérogatives en matière de relations diplomatiques (41). La chose est sensiblement identique au HCDH, quoiqu'en ce cadre précis certaines ONG-C se sont spécialisées dans le domaine des relations diplomatiques : on pense par exemple à Pax Christi International (en statut consultatif spécial depuis 1979), à Pax

(35) F. FOLLO, *op. cit.*, p. 19.

(36) E. DECAUX, « La contribution des ONG à l'élaboration des règles du droit international des droits de l'homme », in G. COHEN-JONATHAN *et al.*, *International Human Rights Law and NGOs*, Bruylant, Bruxelles, 2005, pp. 23-39.

(37) ONU-HCDH, *Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme : un manuel pour la société civile*, ONU, New York/Genève, 2008, p. viii.

(38) Membre de la Curie, président du Conseil pontifical pour le dialogue inter-religieux et ancien Secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les Etats à la Secrétererie d'Etat.

(39) J.-L. TAURAN, « La réforme de l'ONU et le rôle des OIC », communication au colloque sur « Les OIC et l'activité internationale », Rome, 1^{er} juil. 1997, *Documentation catholique*, n° 2 167, 5 oct. 1997.

(40) *Id.*

(41) Cf. les déclarations en ce sens de l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'UNESCO, Francesco FOLLO, *op. cit.*, p. 21.

Romana (42) (statut consultatif spécial, 1949) ou à la Communauté de Sant'Egidio (statut consultatif spécial, 2003) (43).

E PUR SI MUOVE !

DE LA BINAIRE NORD-SUD A LA GLOBALISATION CATHOLIQUE

Longtemps l'Eglise catholique a été présentée comme une puissance occidentale sur les terres dites de « mission », autrement dit l'Afrique, l'Asie et les Amériques (44). La Science politique anglo-saxonne (45) et la Sociologie des religions anglo-saxonnes (46) – revendiquant souvent une approche post-colonialiste – ont souvent analysé les rapports de ces deux ensembles en retenant une binaire qualifiée de « Nord-Sud ». Cette dernière est pourtant remise en cause par le constat d'une globalisation croissante, qui occasionne des situations aussi complexes que plus ou moins inattendues.

L'un des premiers arguments brandis par la critique est que les mutations de rapport au territoire induits par la globalisation ne permettent plus d'opposer de façon aussi caricaturale ces deux mondes (47) – ces mutations relevant surtout, comme l'ont souligné les auteurs de *La Globalisation du religieux*, de logiques de « déterritorialisation » (48). Dans la même veine, un ouvrage récent sur les *Religions dans la globalisation* défend la thèse selon laquelle le christianisme ne peut plus être traité que comme une « religion mondiale », « fortement déseuropéanisée » (49). En réponse à la théorie post-colonialiste d'une violence du Nord envers le Sud, d'autres auteurs mettent encore en avant les rapports de dialogue (50) et de coopération (51) traditionnellement construits et entretenus de façon persistante par les Eglises chrétiennes et l'Eglise catholique entre le Nord et le Sud. Le dialogue dont il est question n'est d'ailleurs pas réservé à une sphère interne au Catholicisme, si on pense au cas du dialogue inter-reli-

(42) Ayant à elle seule organisé 19 événements parallèles au CDH entre 2006 et 2011.

(43) Sur les activités diplomatiques de Sant'Egidio, cf. M. BALAS, « Sant'Egidio, de la protestation militante à la médiation internationale. Sociologie d'un acteur émergent de la diplomatie informelle », Thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de D. HERVIEU-LÉGER, Ecole des hautes études en Sciences sociales (EHESS, France), 2012, et « Sociologie d'une diplomatie : décrire l'internationalisation de la communauté Sant'Egidio », in B. DURIEZ et al., *Les ONG confessionnelles. Religions et action internationale*, L'Harmattan, Paris, 2007, pp. 185-200.

(44) Cf. par exemple D. DESLANDRES, *Croire et faire croire. les missions françaises au XVII^e siècle*, Fayard, Paris, 2003.

(45) Cf. par exemple T. BANCHOFF (dir.), *Religious Pluralism. Globalization and World Politics*, OUP, Oxford, 2008 ; J. GRUGEL et al., *Religionism Across the North/South Divide. State Strategies and Globalization*, Routledge, Londres, 1999.

(46) Cf. par exemple P. CLARKE, *The Oxford Handbook of the Sociology of Religion*, OUP, Oxford, 2009 ; G. DAVIE, *The Sociology of Religion : a Critical Agenda*, SAGE, Londres, 2013.

(47) J. HAYNES, *Religion in Third World Politics*, Lynne Rienner, Boulder, 1994.

(48) J.-P. BASTIAN et al., *La Globalisation du Religieux*, op. cit.

(49) J.-P. WILLAIME, « Préface », in C. GRANNEC / B. MASSIGNON, *Les Religions dans la mondialisation. Entre acculturation et contestation*, Karthala, Paris, 2012, p. 5.

(50) P. LAURENT, « L'Eglise catholique et le dialogue Nord-Sud », *Politique étrangère*, vol. XLVI, n° 4, 1981, pp. 863-873.

(51) F. MABILLE, op. cit., p. 224 ; J. CLARK, « Introduction : civil society and transnational action », in J. CLARK (dir.), *Globalizing Civic Engagement. Civil Society and Transnational Action*, Earthscan, Londres, 2003, p. 13.

gieux – impliquant les minorités –, dont nous avons observé l'expression dans les actions de l'Église et des réseaux catholiques au HCDH (52).

Doit-on alors penser qu'un nouveau visage du Catholicisme se dessine aujourd'hui et que ce phénomène est le fruit d'une révolution signifiant l'inversion des pôles Nord-Sud ? Ou doit-on plutôt considérer que, suivant une loi quasi mécanique, un mouvement inhérent à la nature même de l'Église se poursuit, en impliquant une globalisation croissante ? L'étude géo-démographique de l'évolution du Catholicisme permet de suggérer quelques éléments de réponse. Au premier plan, un argument démographique concerne le continent américain. Alors que 48% de la population catholique se trouvent sur le continent américain, à y regarder de plus près et ainsi qu'en attestent les chiffres du *Pew Forum*, on remarque qu'une grande part de cette population est en réalité d'origine américo-latine ou caribéenne : en 2010 en effet, il y avait presque cinq fois plus de Catholiques en Amérique latine et caribéenne (425 490 000 Catholiques) qu'en Amérique du Nord (88 550 000, dont 75,4 millions aux États-Unis). Il faut ajouter à cela qu'aux États-Unis, 52% des migrants sont catholiques, tandis que 33% des Catholiques sont hispaniques et 30% sont nés hors du pays (contre 13% dans la population générale) (53). Ces chiffres précisent encore que 76% des Catholiques immigrants aux États-Unis sont originaires d'Amérique latine ou caribéenne (54).

Au second plan, des publications récentes ont annoncé que l'Afrique serait l'« *autre avenir du Catholicisme* », par opposition à une Europe et une Amérique perçues comme s'éloignant depuis plusieurs décennies (55). En 2001, Jean-Claude Prudhome remarquait que les contours d'une « *nouvelle géographie chrétienne* » était en train d'apparaître, avec une « *évolution des effectifs suggérant la part grandissante de l'Afrique et de l'Asie dans le Catholicisme* » (56). Comparant aussi des statistiques de 1880, 1950 et 1995, Prudhome ciblait une décroissance de la population catholique autant constante en Europe (57) que l'était sa croissance en Afrique (58). Selon lui, le phénomène était accru dans le domaine missionnaire, en ayant pour conséquence paradoxale « *l'effacement progressif de la frontière traditionnelle entre missionnaires occidentaux 'blancs' et clergé indigène 'de couleur'* » (59). En analysant les données fournies par l'*Annuaire*

(52) S.-H. TRIGEAUD, « Les ONG religieuses dans la diplomatie onusienne : l'exemple du HCDH », *Diplomatie Magazine*, n° 16 (dossier « Géopolitique des religions »), août 2013, pp. 90-93, et « Les ONGs religieuses face aux États : quelle place pour construire la justice dans les mécanismes des Nations Unies ? », in Y. BEN-HOUNET *et al.*, *Justice, religion, réconciliation*, L'Harmattan, Paris, 2014. Cf. aussi B. BARBERINI, *op. cit.* ; F. MABILLE, *op. cit.* ; F. FOLLO, *op. cit.* ; P. LEVAYE, *op. cit.*, pp. 155-160.

(53) The Pew Forum, *The Global Catholic Population*, 13 fév. 2013, disponible sur le site Internet www.pewforum.org/2013/02/13/the-global-catholic-population/.

(54) *Id.*

(55) P. LEVAYE, *op. cit.*, pp. 66 et suiv.

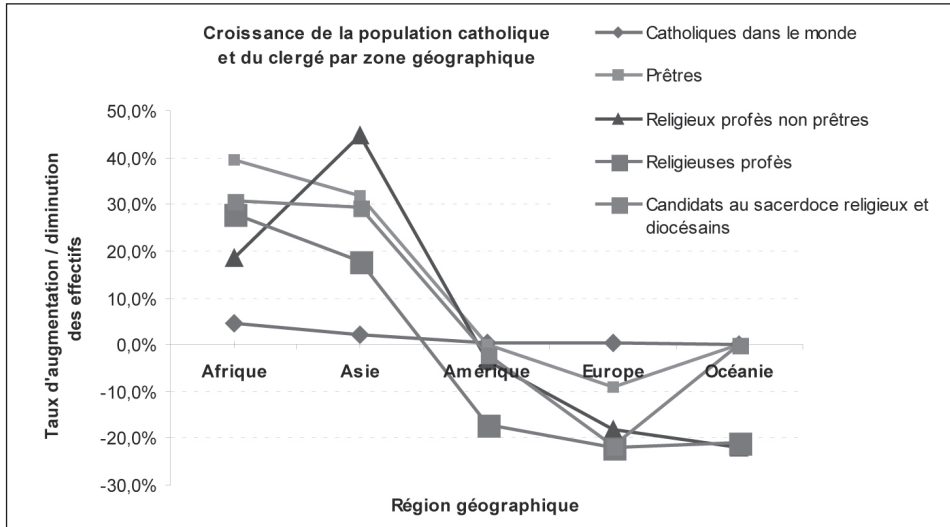
(56) J.-C. PRUDHOME, « Des Missions à l'internationalisation des Églises : évolution ou révolution ? », in J.-P. BASTIAN *et al.*, *op. cit.*, pp. 22 et suiv.

(57) De 70 à 51, puis 29% des Catholiques en Europe en 1880, 1950 et 1995 (J.-C. PRUDHOME, *op. cit.*, p. 22).

(58) De 1,1 à 3,1 puis 10,8% (*ibid.*).

(59) J.-C. PRUDHOME, *ibid.*, p. 24.

pontifical de 2013 (60), nous constatons que la situation est surtout propre au clergé et à la sphère missionnaire, mais que la population catholique globale témoigne elle-même d'une discrète mutation.



La Croissance de la population catholique et du clergé dans le monde (61)

Les taux de croissance de la population catholique globale et du clergé par zone géographique, montrent que, toutes catégories confondues, l'Afrique et l'Asie se distinguent nettement de l'Europe et de l'Océanie, tandis que l'Amérique stagne – malgré un recul des religieuses *profès* similaire à ceux de l'Europe et de l'Océanie (62).

Au troisième plan, l'étude des ONG-C confirme l'évaluation démographique du poids de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie dans la représentation internationale catholique. Si beaucoup d'ONG-C internationales ont leur siège en Amérique du Nord et en Europe – à proximité des organisations internationales –, il faut comprendre que la plupart d'entre elles abritent, telles des « parapluies », de très nombreuses ONG locales, en formant de larges réseaux mondialisés. On pense à Caritas Internationalis, qui confédère un réseau d'organisations membres comprenant, entre autres, 15 000 « Caritas paroissiales » à travers 31 pays d'Afrique (63), ou au Bureau international catholique pour

(60) Vatican Information Service, *Annuaire pontifical 2013*, *op. cit.*

(61) Notre tableau d'après analyse des données du Vatican Information Service, *ibid.* Nous avons conservé le terme « *profès* » de la nomenclature originale dont sont issues les données que nous avons analysées, pour rendre compte des chiffres les plus précis : sont « *profès* » les religieux et religieuses ayant prononcé des « vœux », ne le sont ni les novices, ni certaines catégories spéciales de religieux et religieuses ne prononçant pas de vœux perpétuels. Nous ne savons pas ici, par exemple, si les religieuses prononçant des vœux annuels, comme les très nombreuses Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, ont été prises en considération dans ces statistiques.

(62) Il serait ici intéressant d'étudier la corrélation possible de ce taux décroissant du nombre de religieuses *profès* en Amérique avec les mouvements de religieuses progressistes aux États-Unis.

(63) Données extraites du site Internet de Caritas Internationalis, www.caritas.org/fr.

l'enfance (BICE), qui réunit 58 organisations membres à travers le monde, dont 26 ayant leur siège en Europe et CEI, 13 en Afrique, 16 en Amérique latine et Caraïbes, 4 en Asie (64). La localisation du siège des organisations locales, membres de ces réseaux, est d'ailleurs souvent indépendante de leur lieu d'établissement, lui-même international : ainsi, la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul est comptabilisée parmi les membres européens du BICE, du fait de son siège parisien, alors qu'il s'agit d'une congrégation comptant 2 055 communautés à travers 94 pays (65). Or, la mise en place de ces réseaux internationaux implique un degré de coopération et des jeux de dialogue confondant toute frontière qui entend opposer le Nord au Sud. Il ne s'agit pas d'une logique aussi nouvelle qu'il y paraît, car, en relisant l'encyclique *Mater et Magistra* sur les « nouvelles disparités issues de la croissance économique », P. Laurent expose les termes de l'implication de l'Église, depuis le début des années 1960, dans une recherche de relations Nord-Sud reposant sur le dialogue et la coopération (66). Pareillement, en 2003, G. Barberini notait que Jean-Paul II avait déjà témoigné d'une réorientation vers des « thèmes décisifs », répondant aux « changements profonds survenus dans le monde », parmi lesquels s'inscrivaient « le dialogue aux niveaux national et international », « les tensions existant dans le monde entre le Nord et le Sud », « les déchirures entre le Nord et le Sud » (67).

CONCLUSION : VERS UN NOUVEAU MONDE CATHOLIQUE ?

Serait en revanche nouveau l'« effet pape François » (68) tel qu'il est proclamé par la presse, dans une unanimité où il s'agit pourtant de discerner des nuances. Selon le journal, notoirement peu catholique, *Libération*, ce « Pape superstar » serait à l'origine d'un taux « record » de fréquentation des hauts lieux de culte depuis le début de son pontificat (69). Le qualifiant d'emblée de « Pape qui dépose » (70), puis de « Pape qui décoiffe » en jugeant ses choix « iconoclastes » (71), le journal *Le Point* a quant à lui brandi l'expression « révolution tranquille », au sujet de la récente nomination de 19 nouveaux cardinaux (dont 16 électeurs), pour un consistoire devant ainsi mettre en avant « l'hémisphère Sud plutôt que la riche Europe » (72). Selon Ricardo Ezzati, l'un des nouveaux cardinaux, originaire du Chili, nommé par le pape François, il s'agirait même ici du « printemps de l'Église universelle » (73). Cela étant, en quoi peut-on penser qu'une révolution, si révolution il y a, soit en marche vers un nouveau

(64) Données extraites du site Internet du BICE, www.bice.org/fr/bureau-international-catholique-de-l-enfance/organisations-membres/dans-le-monde.html.

(65) Cf. le site Internet de la congrégation, <http://filles-de-la-charite.org/fr/who-we-are/where-we-are>.

(66) P. LAURENT, *op. cit.*, p. 863.

(67) G. BARBERINI, *op. cit.*, pp. 97-98.

(68) Cf. « François, le Pape Superstar », *Libération*, 2 janv. 2014.

(69) *Id.*

(70) Couverture du journal *Le Point*, n° 2 114, 23 mars 2013.

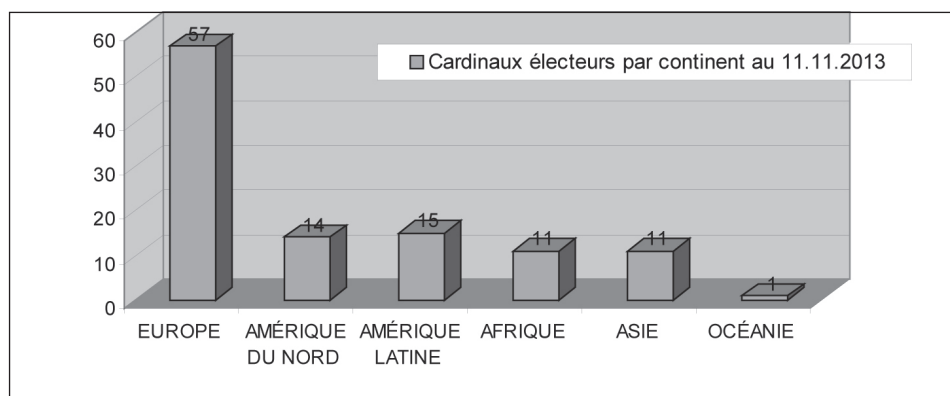
(71) D. DUNGLAS, « Vatican : le consistoire décoiffant du pape François », *Le Point*, 14 janv. 2013.

(72) *Id.*

(73) Propos rapportés dans le même article, *ibid.*

monde catholique ? Quelques considérations sur l'évolution plus précise des composantes géographiques du Collège cardinalice sont particulièrement éclairantes à cet égard.

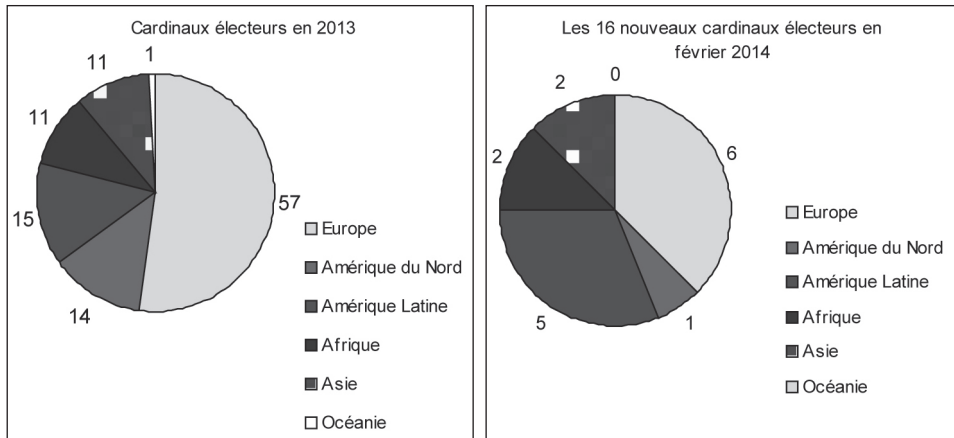
Evolution chronologique et géographique des composantes du Collège cardinalice (74)



Période (75)	Conclave 2005, à la mort de Jean-Paul 2	Novembre 2013	Janvier 2014, suite aux nouvelles nominations par François
Cardinaux électeurs	117 (115 participants, car deux ne pouvant pas pour raisons de santé)	109	122 (chiffre qui reviendra à 120 en mars, du fait de la limite d'âge atteinte par 2 cardinaux)
Cardinaux électeurs d'Europe	58 (50,4%)	57 (52,3%)	61 (50%)
Cardinaux électeurs non européens	57 (49,6%)	52 (47,7%)	61 (50%)
Cardinaux électeurs d'Italie	20 (17,4%)	26 (23,8%)	29 (23,8%)

(74) Ces chiffres sont le résultat de nos analyses des données renseignées par : le Bureau de presse du Saint-Siège (www.vatican.va/news_services/..., *ibid*) ; Y. CHIRON, *Histoire des conclaves*, Perrin, Paris, 2013, pp. 212-213) ; A. BOUDIN, « Liste des 19 nouveaux cardinaux », *Zenit*, 12 janv. 2014, disponible sur le site Internet www.zenit.org/fr/articles/liste-des-19-nouveaux-cardinaux.

(75) *Id.*



La décomposition statistique, par continent, des membres électeurs du Collège cardinalice avant la réforme du pape François montre qu'une disproportion existait entre ses composantes européennes, américaines du Nord et du Sud, africaines, asiatiques et océaniques. Pourtant, la même analyse considérant non plus les continents, mais les blocs européens *versus* non européens, oblige à observer que les parts réservées à chacun de ses blocs étaient quasi égales, avec une légère prédominance européenne (50,4% *versus* 49,6% en 2005 et 52,3% *versus* 47,7% en 2013). A première vue, la « révolution » du pape François conduit ici à une stricte égalité (50% *versus* 50%), comblant donc un faible écart. Toutefois, l'étude plus approfondie du nouvel ensemble des 16 cardinaux électeurs nommés par François laisse percevoir un sensible renversement des proportions des représentations géographiques : avec, d'un côté, un recul à 37% d'Européens parmi ces 16 cardinaux (contre 52% dans le consistoire total en 2013) et à 6% d'Amérique du Nord (contre 13%) et, d'un autre côté, un passage à 31% d'Amérique latine (contre 14%) et à 13% d'Asie comme d'Afrique (contre 10%). Or, s'ils incitent à confirmer l'hypothèse d'un « effet pape François », ces chiffres suggèrent également que l'évolution de la population mondiale du clergé, que nous avons précédemment mentionnée, se reflète désormais au niveau du Collège cardinalice. Et il faut comprendre que ces bouleversements de rapport à la territorialité, pouvant impliquer de nouvelles configurations géopolitiques, ne se limitent pas au seul plan géo-démographique.

En effet, la scène publique comporte aujourd'hui une facette numérique où les réseaux sociaux et nouveaux médias jouent un rôle capital. L'Église catholique y affirme une présence croissante – qu'on ne peut se dispenser d'aborder en conclusion. La présence croissante du Catholicisme en ligne a déjà attiré l'attention des sociologues, notamment en 2013, lorsque l'Association française de Sociologie des religions donna pour thème à son colloque annuel « Le religieux sur Internet » (76). Depuis 2003, de nombreux travaux en Sociologie

(76) « Le religieux sur Internet », colloque de l'Association française de Sociologie des religions (AFSR), organisé, par F. Duteil-Ogata, I. Jonveaux, L. Kuczynski et S. Nizard, Paris, 4-5 fév. 2013.

des religions (77) mettent en relief l'existence d'un mouvement de déterritorialisation caractérisant aussi bien les manifestations catholiques sur Internet que la géo-démographie du Catholicisme contemporain. Une dimension novatrice de phénomène est ce que D. Hervieu-Léger qualifie de « *planétarisation culturelle* », qui opère comme une « *nouvelle forme d'organisation internationale du religieux* » (78). Cependant, cette déterritorialisation ne doit pas se laisser confondre avec une virtualisation, qui signifierait l'éloignement d'avec le monde. Un survol du Catholicisme en ligne impose en effet de remarquer que le Vatican, aussi bien que les différentes sphères de la population catholique (organisations internationales, ONG, paroisses, groupes locaux, etc.) sont également présents (que ce soit au niveau des sites Web, de Facebook, de Twitter ou des applications mobiles) et que leurs activités peuvent y être interprétées comme la manifestation d'une volonté de prendre part à l'instant présent, « *hic et nunc* ». Loin d'une attitude de retrait hors du monde, les signes d'un engagement résolu dans l'intramondanité ne trompent pas. Certaines ONG-R liées à des congrégations – parfois même de tradition monastique recluse – et connectées à de larges réseaux religieux utilisent avec virtuosité les outils du Web et les réseaux sociaux pour promouvoir les droits de l'homme à l'occasion de manifestations onusiennes (79). La Congregation of Our Lady of Mount Carmel – Carmelite NGO, en statut consultatif spécial depuis 2009, tient, par exemple, une journée annuelle de « prière et action » pour la Journée mondiale pour les droits de l'homme, en entendant informer et appeler le réseau carmélitain à la réflexion et à l'action sur des problèmes de portée globale – les Carmélites dénonçant alors explicitement le trafic humain, le changement climatique, la situation au Zimbabwe et le problème mondial de l'accès à l'eau (80).

La portée géopolitique de l'entrée en jeu du Vatican et du Pape eux-mêmes dans les nouveaux médias n'est d'ailleurs pas passée inaperçue du côté diplomatique, si on en croit ces quelques lignes, de la page accordée au Vatican par le site France-Diplomatie du ministère français des Affaires étrangères : « *La popularité du Pape se manifeste notamment par le nombre de ses followers' sur Twitter, qui a atteint 5 millions en trois semaines. Ce véritable engouement est perceptible tant dans les pays occidentaux que dans ceux du Sud.* » (81)

(77) H. CAMPBELL, *Exploring Religious community online*, Peter Lang, New York, 2005, et *When Religion Meets New Media*, Routledge, Londres, 2010, et *Digital Religion. Understanding Religious Practice in New Media Worlds*, Routledge, Londres, 2013 ; J.-F. MAYER, « Eglises européennes : à la rencontre des chercheurs spirituels dans le cyberspace », *Relioscope*, sept. 2003, disponible sur le site Internet relioscope.info/article_199.shtml ; I. JONVEAUX, « L'Internet au monastère : de nouvelles sociabilités pour les ascètes extramondains ? », *Transversalité*, n° 116, sept.-déc. 2010, pp. 63-77, et « Une retraite de Carême sur Internet », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 139, juil.-sept. 2007, pp. 157-176, et *Dieu en ligne*, Bayard Jeunesse, Paris, 2013.

(78) D. HERVIEU-LÉGER, « Crise de l'universel et planétarisation culturelle : les paradoxes de la 'mondialisation' religieuse », in J.-P. BASTIAN *et al.*, *op. cit.*, pp. 87-96.

(79) Ainsi que nous l'avons exposé dans S.-H. TRIGEAUD, « Christian prayer for human rights and peace : a spiritual or civic commitment ? », in G. GIORDAN *et al.*, *Mapping Religion and Spirituality in a Postsecular World*, Brill/ASR, Leiden, 2012.

(80) S.-H. TRIGEAUD, « Christian prayer... ». Cf. le site Internet www.carmelite.org/index.php?nuc=content&id=183.

(81) France Diplomatie-MESNER, « Présentation du Vatican », disponible sur le site Internet www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/vatican-saint-siege/presentation-du-vatican/.

A l'aube du troisième millénaire, l'Eglise catholique se présente donc sur la scène internationale à travers une géopolitique originale qui oblige à repenser certaines catégories théoriques. Elle se démarque par une présence polymorphe sur la scène internationale, où la représentation institutionnelle du Saint-Siège et ce qu'on peut considérer comme une quasi-société civile catholique mondiale entretiennent des relations relativement semblables à celles qui existent entre les Etats et les sociétés civiles occidentales contemporaines. Elle semble connaître actuellement une phase de bouleversement géo-démographique, qui touche particulièrement le clergé et qu'on observe y compris au plus haut niveau du Collège cardinalice. Depuis l'élection du pape François, elle est l'objet de nombreuses observations quant à l'émergence d'un nouveau monde catholique, dont le propre serait un rapprochement avec les populations locales et une amélioration du dialogue Nord-Sud. Quoique l'étude de l'histoire récente du Catholicisme montre que ces derniers éléments sont la conséquence de logiques en place depuis déjà quelques décennies, ils permettent pourtant de dessiner les contours d'une modernité religieuse participant à un mouvement de coopération globale et de dialogue Nord-Sud assurant le dépassement des schémas d'analyse post-colonialistes de ce type de terrain.